

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

### II.1. Extension de l'école publique – Réattribution lot 1 « Gros œuvre – Terrassement »

Par jugement du 14 octobre 2015, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL DENECHERE. Le liquidateur judiciaire, Me Camille STEINER a informé la commune de la situation en date du 2/11/2015. Afin de ne pas occasionner un retard trop important dans le déroulement du chantier, le conseil a pris la décision, lors de sa séance du mois de novembre, de relancer une consultation pour la réattribution du lot n°1. La procédure suivie a été identique à celle choisie lors de la consultation initiale.

Suivant la proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide de retenir l'entreprise suivante :

| N° Lot | Description du Lot                      | Entreprise proposée par la C.A.O. | Montant en Euros HT | Montant en Euros TTC |
|--------|---|-----------------------------------|---------------------|----------------------|
| 01     | Solde travaux Terrassement – Gros Œuvre | GRAVELEAU TP                      | 28 982,00           | 34 778,40            |

### II.2. Extension de l'école publique – Avenant n°2 au marché de travaux

Des modifications sont décidées pour une somme de 387,64 € HT ce qui porte le nouveau montant total du marché à 338 096,87 € HT.

### II.3. Maison de l'enfance – Candidats à la maîtrise d'œuvre

Le jury de sélection composé le 9/11/2015, s'est réuni le 9 décembre afin d'examiner les 14 candidatures reçues au regard des critères de sélection retenus.

Les trois architectes suivants sont invités à rencontrer le jury de sélection le 6 janvier prochain.

| N° ordre au registre des dépôts | Noms des candidats                                  |
|---------------------------------|---|
| 1                               | SARL MARCHAND 49150 Saint Macaire en Mauges         |
| 11                              | CUB ARCHITECTURE 44120 Vertou                       |
| 13                              | A PROPOS ARCHITECTURE 49280 Saint Léger sous Cholet |

## III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

### III.1. Dénomination de voie et numérotage des maisons aux « Landes Pisseaux »

Les habitants des écarts ne bénéficient pas d'une adresse complète. C'est-à-dire que leur adresse ne comporte pas de nom de voie ou de numéro de rue. Or, dans les villages regroupant un grand nombre d'habitations, sans nom ni numéro, l'accès au domicile est parfois difficile, aussi bien pour les facteurs que pour les services de secours ou les services à domicile.

Pour le village des Landes Pisseaux qui comprend 12 logements différents et pour lequel une identification précise des habitations a été jugée nécessaire par la commission urbanisme et travaux, il est décidé de procéder à la numérotation des habitations « chemin des Landes Pisseaux ».

### **III.2. Versement de fonds de concours au Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire**

Il prévu de faire intervenir le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire pour :

- l'extension de l'éclairage autonome du complexe sportif Pierre de Coubertin afin d'assurer une visibilité de nuit du cheminement référencé dans le cadre du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espace Public),
- remplacer un candélabre accidenté rue des Bouviers,
- évaluer le coût de mise en lumière du clocher de l'église des essais.

Pour l'ensemble de ces travaux, la commune versera au syndicat un fonds de concours de 18 040 €.

### **III.3. Participation pour travaux sur domaine public**

Les interventions effectuées pour le compte de tiers sur le domaine public sont facturées selon des dispositions spécifiques à chaque commune.

Des travaux consistant à modifier un aménagement public existant au lotissement de la Surchère pour permettre l'accès à une parcelle seront, le cas échéant, financés par le demandeur à hauteur de 500 €.

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **IV.1. Attribution du marché d'approvisionnement des denrées alimentaires à la cantine**

Une consultation a été engagée pour renouveler le marché de fourniture de denrées alimentaires à la cantine scolaire conformément à l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 et reconductible par périodes successives d'1 an sans que cela ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

Sont retenues, au vu des critères de jugement des offres, les sociétés suivantes :

| <b>Lot</b> | <b>Désignation</b>                                  | <b>Société mieux-disante</b> |
|------------|---|------------------------------|
| n°1        | Epicerie, conserves, produits secs, assaisonnements | PRO A PRO                    |
| n°2        | Sauces, fonds, entremets, crèmes et purées          | PRO A PRO                    |
| n°3        | Surgelés (légumes, desserts, poissons et viandes)   | BRAKE                        |
| n°4        | Charcuterie   | BRAKE                        |
| n°5        | Fruits et légumes                                   | RICHOU                       |
| n°6        | Légumes 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> gammes | DISTRALIS                    |

### **IV.2. Loyers des locatifs communaux**

L'indice de référence des loyers étant quasiment stable (+0,016% sur 1 an), il est décidé de ne pas augmenter, en 2016, les tarifs de locations pour les logements communaux loués à des particuliers.

### **IV.3. Tarifs 2016 – Location des salles municipales**

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal, de voter les tarifs de location des salles communales pour l'année suivante. La commission des finances, lors de sa réunion du 28 octobre dernier a proposé une augmentation uniforme des locations aux particuliers supérieure au taux de l'inflation de manière perceptible. Une hausse de 3% est décidée par le conseil municipal.

### **IV.4. Tarifs 2016 – Bibliothèque, borne camping-car et droits de place**

Les tarifs sont inchangés pour la bibliothèque (8€), la borne camping-car (2€) et les droits de place (entre 2 et 5€).

### **IV.5. Tarif 2016 – Photocopies et télécopies**

Les tarifs correspondants à ce service sont inchangés.

### **IV.6. Tarif 2016 – Gardiennage des chiens et chats errants**

Les tarifs correspondants à ce service sont inchangés.

## **V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

### **V.1. Guy BARRÉ :**

L'agenda d'accessibilité programmé (ADaP) de La Séguinière a été approuvé par les services de l'Etat. La commune a donc la faculté de réaliser les travaux de mise aux normes de ses ERP sur une période de 6 ans.

Il a rencontré les représentants de l'OGEC de l'école Notre Dame le 24/11/2015. Les parents d'élèves sont très attentifs à la vie de l'école. Ils ont présenté leurs projets dont le principal consiste à moderniser le réseau informatique pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.

### **V.2. Yolaine BOSSARD :**

Communique les comptes rendus de différentes réunions qui se sont déroulées ces toutes dernières semaines et qui concernent l'environnement et le cadre de vie.

Le syndicat des vallées Moine et Sanguèze a donné à son avis au sujet du projet de regroupement des syndicats de rivières. Le comité syndical décide d'aller plus loin en confiant la gestion du syndicat à l'EPTB Sèvre Nantaise. Le syndicat travaille déjà avec cet établissement les agents en place seraient recrutés par l'EPTB. La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 institue une compétence de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI).

Les écourues ont été mises en place mardi 1er décembre et jusqu'au 31 janvier. L'année prochaine ces écourues débiteront plutôt le 1er novembre. Mme BOSSARD signale que l'association Sauvegarde de la Moine tiendra son assemblée générale le vendredi 15 janvier à 20h00 à la maison de sel.

Lors du comité syndical d'eau potable (SMAEP) il a également été question du schéma de coopération intercommunale. Un délai semble nécessaire pour élaborer de nouveaux périmètres sur le département. La proposition votée à l'unanimité est la date du 31 décembre 2019. Le conseil syndical a voté, par ailleurs, la baisse du prix de l'eau pour 2016. Pour 2015, la facture pour 120m<sup>3</sup> d'eau était de 180,07 € HT, pour 2016 elle s'élèvera à 161,02 € HT. C'est le niveau du prix d'achat du m<sup>3</sup> d'eau à Mauges Gatine qui fait baisser le prix.

Concernant le programme d'action pour la protection des captages d'eaux de Ribou et La Rucette, un livret d'identification des fleurs sauvages élaboré par le CPIE va être mis à la disposition des communes.

Concernant les déchets, la démarche de réduction de nos déchets est mise en place concrètement à la CAC. Chaque foyer devra faire la demande d'une carte pour accéder à la déchèterie du Cormier. La carte permettra de se rendre 12 fois gratuitement sur l'année, à la déchetterie avec un chargement complet. On peut faire la demande de la carte à l'aide d'un formulaire disponible sur un présentoir de la mairie ou par internet en allant sur [cholet.fr/](http://cholet.fr/)

Le parcours éco-citoyen s'est déroulé le mardi 1er décembre sur le thème de la solidarité. 64 enfants ont été accompagnés par les adjointes, les maîtresses et des bénévoles. Mme BOSSARD remercie tout particulièrement Françoise FORTIN et plusieurs membres de l'association Amitié Sandogo La Séguinière, M. Yves GUILLOU, M. Claude BOSSARD, Mme Brigitte CAILLAUD, Mme Béatrice DUFLOT et Mme Jeannette BOISNEAU.

Une réunion avec les jardiniers des jardins partagés s'est déroulée le mercredi 2 décembre. M. MAHE du CPIE a rappelé l'intérêt du paillage à l'aide d'un diaporama très intéressant. Le groupe des jardiniers s'organise pour gérer l'abri collectif mis à leur disposition.

### **V.3. Serge GUINAUDEAU :**

Fait part des différents dossiers évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux du 3 décembre :

- Projet d'aménagement final de la voie verte ZAC de la Chapelière ;
- Investissements récurrents à prévoir au budget 2016 ;
- Implantation d'arceaux range vélo financés par la CAC à proximité de bâtiments publics ;
- Projet du club de foot de rénover la salle de convivialité située dans le prolongement de la buvette ;
- Choix de l'installation d'une rampe d'accessibilité au presbytère pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- Evocation des actes de vandalisme déplorés ces dernières semaines sur le complexe sportif Pierre de Coubertin et sur les panneaux d'affiche ;
- Mise en lumière des décorations de fin d'année le vendredi 4/12 ;
- Projet de rénovation d'un four la Brunière à l'initiative des bénévoles de l'association Histoire & Patrimoine.

#### V.4. Marie-Odile EDOUARD :

La permanence d'assistante sociale sur la Séguinière s'arrête. Les permanences seront prochainement regroupées au pôle social départemental place des halles pour tous les accueils d'urgence.

Au niveau du CSI (Centre Social Intercommunal) les difficultés financières sont réelles avec la diminution de la subvention CAC de 20 000 €. La présence d'animateurs sur les foyers dans les communes s'arrête ; les foyers ne pourront continuer à fonctionner qu'en autonomie. Une menace pèse également sur le fonctionnement de la passerelle qui accueille les 11-14 ans en raison de la baisse des financements précitée. La commune de Bégrolles qui adhère à la CAC au 1/1/2016 sera rattachée au CSI à cette date.

S'agissant des opérations communales, il faut relever la bonne réussite de la formation PSC1, une nouvelle formation est programmée en deux temps, les samedi 27 février et 5 mars, elle est ouverte à tous à partir de 14 ans.

Quant au Café-Rencontre ; il a rencontré son public mais reste ouvert à tous et à toutes.

#### V.5. Philippe BOUCHET :

Communique les différents événements qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines :

- Inauguration du Téléthon 2015 le 05/12/2015 (photos sur le site internet).
- Calendrier 2017 proposé par la commission sur le thème : « Le Moulin de la Cour ».
- Finalisation de la préparation du repas de Noël du personnel communal.
- Assemblée Générale pétanque à la salle Collette Besson (photos sur le site internet).

#### V.6. Agnès BRUCHE :

La bibliothèque organise une demi-journée « porte-ouverte » le 30 janvier 2016 de 10h à 13h avec démonstration de l'imprimante 3D.

### VI. AFFAIRES DIVERSES

#### VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes d'immeubles situés :

| Nom du propriétaire | Adresse de l'immeuble vendu | Acquéreur    | Superficie         |
|---------------------|-----------------------------|--------------|--------------------|
| CHEVAILLER          | 39 rue du Paradis           | BARRE-PERMAL | 468 m <sup>2</sup> |
| GOURDON             | 6 rue de la Grande Fontaine | TANGUY       | 743 m <sup>2</sup> |

#### VI.2. Prochaine réunion

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 janvier à 20h30.